
RAPPORT DE CONSULTATION
SUR LE PRDIRT
DE LA RÉGION DE L'ESTRIE

Présenté à la :

COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES
ET LE TERRITOIRE DE L'ESTRIE

Préparé par :



825, rue Raoul-Jobin
Québec (Québec) G1N 1S6

Novembre 2010

ÉQUIPE DE RÉALISATION

CHARGÉE DE PROJET : Paule Têtu

APPUI TECHNIQUE : Marion Lazarovici

TRAITEMENT ET RÉVISION : Josée Trudel et Marie-Hélène Labbé

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ANNEXES	i
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION	1
2. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION	2
2.1 PRÉPARATIFS	2
2.2 MÉTHODOLOGIE.....	2
3. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION.....	3
3.1 ENJEU 1 : CRÉATION DE RICHESSE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE	3
3.2 ENJEU 2 : GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE ...	10
4. CONCLUSION	17

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE DOCUMENT DE CONSULTATION POUR LA JOURNÉE DU 2 NOVEMBRE 2010
ANNEXE 2	PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE CONSULTATION DU 2 NOVEMBRE 2010 LISTE DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES
ANNEXE 3	PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE PROGRAMME DE LA JOURNÉE DE CONSULTATION DU 2 NOVEMBRE 2010
ANNEXE 4	PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE APPRÉCIATION DE LA JOURNÉE DE CONSULTATION DU 2 NOVEMBRE 2010

1. INTRODUCTION

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont dévolues, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de l'Estrie est engagée dans l'élaboration du premier Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). L'approbation et la mise en œuvre du plan quinquennal relèvent de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie.

De façon générale, le PRDIRT permettra d'établir et de mettre en œuvre une vision régionale intégrée du développement et de la conservation des ressources naturelles et du territoire. Le plan doit également conduire à l'identification et à la protection de zones sensibles ou à haute valeur de conservation ou de développement. Le PRDIRT a pour objectif de permettre à la région et à ses intervenants de repérer et promouvoir les occasions de mise en valeur des ressources naturelles, et ce, afin de contribuer au développement de l'ensemble de la région. Il doit contribuer au maintien de l'équilibre entre le développement économique responsable et la protection de la biodiversité et des usages, équilibre essentiel à la vitalité sociale des régions. Le PRDIRT est donc un recueil d'orientations régionales de développement, d'objectifs prioritaires de développement territorial et de stratégies d'action.



Le présent rapport vise à dresser le bilan de la consultation sur le PRDIRT qui a eu lieu le 2 novembre 2010 au Club de Golf Sherbrooke.

1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Les membres de la CRRNT de la région de l'Estrie ont convenu de consulter les partenaires clés de la région afin de dégager un consensus régional sur les différents enjeux des ressources naturelles et du territoire qui seront retenus dans le PRDIRT. Cette journée de consultation s'est inscrite dans un contexte où divers experts et intervenants de la région de l'Estrie avaient déjà été mis à contribution pour élaborer les assises du Plan, particulièrement dans le cadre de la préparation de divers portraits des ressources naturelles et du territoire de la région.

La journée de consultation du 2 novembre 2010 est une étape importante puisqu'elle représentait la première occasion pour l'ensemble des intervenants de prendre connaissance du travail d'intégration effectué sous l'égide de la CRRNT. Le but de cette consultation était de dégager un consensus régional quant aux enjeux retenus dans le PRDIRT et de permettre aux partenaires régionaux de s'approprier le PRDIRT dans une perspective de développement régional global des ressources naturelles et du territoire.

Les objectifs spécifiques pour cette journée de consultation étaient de valider les enjeux et les orientations du PRDIRT, de discuter des objectifs et de les classer par ordre de priorité et, enfin, de proposer des stratégies d'action.

2. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 PRÉPARATIFS

- Le projet de PRDIRT préparé par la CRRNT a été déposé le 15 octobre 2010 sur le site Internet. Les portraits sectoriels étaient tous disponibles depuis août 2010.
- Un avis a été envoyé en août 2010 afin d'inviter les intervenants à planifier leur participation à la journée de consultation prévue le 2 novembre 2010.
- Les invitations officielles ont été transmises par la CRÉ en septembre 2010, et un rappel a été effectué dans la semaine du 11 octobre 2010.
- La liste des intervenants ciblés a été établie par la CRÉ (voir annexe 2). Il s'agit de représentants municipaux, de MRC, de ZEC, du MRNF et de divers organismes en lien avec les ressources naturelles et le territoire. Cette assemblée est considérée comme le forum élargi de la CRRNT de l'Estrie.
- Un cahier du participant a été préparé par DDM (voir annexe 1).
- La gestion des présences lors de la rencontre a été assurée par le personnel de la CRRNT.
- Une pochette, contenant le cahier du participant, une fiche d'information sur la CRRNT et le PRDIRT, le programme de la journée (voir annexe 3) ainsi qu'une feuille d'évaluation de la consultation (voir annexe 4), a été distribuée aux intervenants présents.

2.2 MÉTHODOLOGIE

- Pour favoriser les échanges, les participants ont été répartis par tables de travail d'entre 8 et 10 personnes.
- Chaque table avait un secrétaire préassigné. Ces personnes ont été rencontrées avant le début de la rencontre de façon à ce qu'ils comprennent bien leur rôle et se familiarisent avec le cahier du participant et les objectifs de la journée.
- Les commissaires de la CRRNT ont été répartis parmi les différentes tables de travail, de façon à ce que chacun puisse contribuer aux échanges et, au besoin, intervenir si les participants avaient besoin d'explication sur les enjeux et les orientations proposés par la CRRNT.
- L'animation de la rencontre a été assurée par DDM. Le rôle de l'animateur a été de guider les discussions, de susciter des échanges, de veiller au respect du temps et d'une bonne dynamique d'échange et de préparer/présenter une synthèse en fin de journée.
- À la suite de l'ouverture par le président de la CRRNT, monsieur Réjean Masson, une présentation (environ 30 minutes) a été faite par le responsable du PRDIRT (monsieur Dany Senay) sur la démarche et la méthodologie d'élaboration du PRDIRT de l'Estrie ainsi que sur les enjeux, les orientations et les objectifs proposés dans le PRDIRT.
- La journée a par la suite été divisée en 2 blocs de discussion (d'environ 1h15). Toutes les tables discutaient du même enjeu en même temps. Le premier enjeu a été discuté en avant-midi alors que le second a été couvert en après-midi.
- Outre une validation de l'enjeu et des orientations proposées, chaque bloc de discussion servait principalement, pour chaque orientation, à valider les objectifs proposés, à identifier d'autres objectifs s'il y avait lieu et, surtout, à déterminer les 3 ou 4 objectifs prioritaires.

- Les discussions ont également amené les participants à identifier une ou quelques actions permettant de réaliser les objectifs jugés prioritaires.
- Chaque bloc a été suivi d'une courte plénière au cours de laquelle les tables, à tour de rôle, ont fait état des objectifs retenus comme prioritaires, incluant, le cas échéant, les objectifs à ajouter. Elles ont aussi pu expliquer brièvement le pourquoi des priorités retenues.
- Toutes ces entrées ont été consignées sur papier par les secrétaires de table de façon à ce que l'exercice complet soit documenté pour analyse ultérieure.
- En fin de journée, à la suite du dernier bloc (sur l'enjeu 2), l'animatrice de DDM (Paule Têtu) a présenté une synthèse générale des discussions.
- Le responsable du PRDIRT (monsieur Dany Senay) a présenté ensuite les prochaines étapes à réaliser entre la fin de l'année 2010 et mars 2011.
- La journée a été clôturée par le président de la CRÉ, monsieur Maurice Bernier. Ce dernier a rappelé l'importance de la participation à cette consultation et l'importance du PRDIRT en Estrie, dans le contexte de la régionalisation. Il a de plus insisté sur le fait que le PRDIRT n'est pas seulement le plan de la CRRNT et de la CRÉ, mais bien celui de tous les intervenants régionaux, et que tous seront interpellés pour sa mise en œuvre.
- Enfin, les formulaires d'appréciation de la journée de consultation ont été remplis par les participants. Un résumé de ces évaluations est présenté à l'annexe 4.

3. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

Cette section présente la synthèse des discussions réalisées le 2 novembre 2010. Les numéros de référence correspondent au tableau sur le PRDIRT déposé par la CRRNT dans le cadre de la journée de consultation et présenté à l'annexe 1.

3.1 ENJEU 1 : CRÉATION DE RICHESSE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

VALIDATION DE L'ENJEU 1

Il a été suggéré de reformuler cet enjeu et de remplacer « le développement des ressources » par « le développement durable des ressources », renforçant ainsi l'application des principes du développement durable à travers l'enjeu 1 du PRDIRT.

VALIDATION DES ORIENTATIONS

Les orientations 1.1, 1.2. et 1.3 ont été validées par l'ensemble des tables de discussion. Cependant, quelques suggestions ont été faites pour reformuler certaines orientations. Trois ajouts ont aussi été proposés.

Orientation 1.1 : Optimisation de l'occupation du territoire

- Plusieurs tables ont suggéré de reformuler cette orientation. Un nouvel énoncé pourrait être : Optimisation dans l'occupation du territoire selon les principes de développement durable.

Orientation 1.2 : Maintien de conditions favorables aux initiatives d'exploitation et de transformation des ressources naturelles

- La presque totalité des tables a suggéré de reformuler cette orientation. Le terme « maintien » a suscité le plus de commentaires. Plusieurs ont proposé de le remplacer par « développement », « contrôle » ou « amélioration ».
- Une table a pensé ajouter le terme « durables » après initiatives.
- Une autre a proposé de spécifier que le maintien de conditions favorables devait se faire dans le respect de la qualité de l'eau et dans le respect des écosystèmes.
- Plusieurs tables ont aussi suggéré d'ajouter après l'énoncé de l'objectif « selon les principes de développement durable ».

Orientation 1.3 : Accessibilité aux ressources naturelles et au territoire

- Plusieurs tables se sont interrogées sur le terme « accessibilité ». Il a été suggéré de le remplacer par « contrôle », « gestion », « amélioration de l'accessibilité » ou « optimisation de l'accessibilité ».
- Une table a également spécifié qu'il était important d'ajouter que cette orientation devait être réalisée dans une optique de développement durable et d'acceptabilité sociale.
- Une autre a mentionné qu'il fallait être réaliste à l'égard de la réalisation de cette orientation, compte tenu de la proportion élevée de terres privées dans la région.

Orientation 1.4 (ajout) : Leadership dans le développement durable des ressources naturelles et du territoire

- Pour cette nouvelle orientation suggérée, 4 objectifs ont été proposés :
 - Favoriser l'innovation ;
 - Faire l'inventaire des meilleures pratiques ;
 - Instaurer un laboratoire de gestion en terres publiques pour encadrer les meilleures pratiques ;
 - Mettre en valeur de nouvelles filières énergétiques (ex. : biomasse).

Orientation 1.5 (ajout) : Revitaliser les milieux endommagés et d'intérêt écologique

Orientation 1.6 (ajout) : Planter l'acceptabilité sociale

ORIENTATION 1.1 : OPTIMISATION DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

PRIORISATION ET FORMULATION DES OBJECTIFS

À la lueur des discussions, il a été possible de dégager des priorités parmi les objectifs proposés. Quelques suggestions ont aussi été faites pour reformuler certains objectifs et trois ajouts ont été soumis.

- 1- Maintenir à long terme l'intégrité des territoires agricoles et forestiers (1.1.1).
 - Plusieurs ont mentionné qu'il fallait mieux définir et expliquer le terme « intégrité ».
 - Certaines tables ont proposé de remplacer le terme « intégrité » par « vocation » ou « qualité et vocation ».
 - Une table a suggéré d'ajouter les termes « privés et publics ».
 - Une table a proposé d'ajouter le terme « valorisables » indiquant que le maintien de l'intégrité ne concerne que les territoires valorisables.
 - Une table a questionné l'importance d'indiquer « à long terme ».
- 2- Accroître l'implication des propriétaires privés dans la mise en valeur intégrée de leurs boisés (1.1.3).
 - Certains ont suggéré de reformuler cet objectif en changeant le terme « accroître l'implication des propriétaires privés » par « rendre accessibles l'information et les incitatifs pour les propriétaires privés » ou par « informer, favoriser et sensibiliser les propriétaires privés ».
 - Une table a proposé de reformuler l'objectif 1.1.3 de la manière suivante : accroître l'implication des propriétaires privés dans la mise en valeur intégrée des ressources de leurs propriétés.
- 3- Mettre en valeur les friches et les territoires agricoles sous-utilisés (1.1.2).
 - Certains ont questionné le terme « valeur ».
 - Quelques-uns s'interrogent sur la place de l'agriculture dans le PRDIRT et le rôle du MAPAQ dans le mandat de la CRRNT.
 - Plusieurs tables ont mentionné qu'il fallait ajouter les territoires « forestiers ».
 - Une table a proposé d'ajouter « de faible valeur » à la fin de l'énoncé.
- 4- (ajout) Sensibiliser les nouveaux propriétaires aux réalités régionales dans les domaines forestier et agricole.
- 5- (ajout) Assurer la coordination entre le domaine forestier et le domaine agricole pour la mise en valeur des territoires sous exploités.
- 6- (ajout) Assouplir la réglementation pour favoriser l'établissement de nouvelles familles dans le respect de l'intégrité du territoire.

STRATÉGIES D'ACTION PROPOSÉES

Pour l'ensemble des objectifs discutés en lien avec l'orientation 1.1, quelques stratégies d'action ont été proposées.

Objectif prioritaire 1 : Maintenir à long terme l'intégrité des territoires agricole et forestier (1.1.1)

- Prévoir des incitatifs pour l'acquisition et l'utilisation des terres et pour le maintien des vocations.
- Mieux définir les affectations et harmoniser les vocables.
- Maintenir les grandes superficies forestières afin d'éviter le morcellement.
- Garder une superficie d'exploitation viable.
- Rechercher la collaboration entre les différents intervenants du milieu.

- Mettre en œuvre un projet d'intégration des jeunes familles.
- Mettre en place des incitatifs financiers pour développer les ressources naturelles et le territoire.
- Réaliser un portrait à l'échelle des MRC qualifiant les territoires forestier et agricole valorisables en fonction de leur potentiel.

Objectif prioritaire 2 : Accroître l'implication des propriétaires privés dans la mise en valeur intégrée de leurs boisés (1.1.3)

Objectif prioritaire 3 : Mettre en valeur les friches et les territoires agricoles sous-utilisés (1.1.2)

Aucune action particulière n'a été proposée pour ces deux objectifs.

ORIENTATION 1.2 : MAINTIEN DE CONDITIONS FAVORABLES AUX INITIATIVES D'EXPLOITATION ET DE TRANSFORMATION DES RESSOURCES NATURELLES

PRIORISATION ET FORMULATION DES OBJECTIFS

Pour cette orientation, plusieurs tables ont proposé de regrouper certains objectifs. Compte tenu du nombre d'objectifs de départ (11), seuls les deux premiers objectifs prioritaires sont apparus clairement. Les quatre objectifs prioritaires suivants pourront être considérés ex aequo sur l'échelle des priorités. Six objectifs prioritaires ont donc été retenus et quelques suggestions ont été faites pour reformuler certains objectifs. Huit ajouts ont été mentionnés.

- 1- Accroître la productivité et la création de valeur ajoutée sur pied en forêt privée et publique, tout en modulant les interventions forestières en fonction des besoins régionaux de l'aménagement écosystémique (1.2.3).
 - Pour certaines tables, l'objectif 1.2.3 pourrait inclure l'objectif 1.2.2 (Développer l'utilisation et la mise en marché des produits forestiers non ligneux (PFNL)).
 - Une table a proposé de reformuler cet objectif (1.2.3) et de remplacer « accroître la productivité et la création » par « accroître la productivité, la qualité et la création ».
 - Une table a recommandé d'enlever le terme « sur pied ».
 - Une table a proposé que l'objectif pourrait s'en tenir à la seconde portion, soit « moduler les interventions forestières en fonction des besoins régionaux de l'aménagement écosystémique ».
- 2- Sensibiliser les citoyens, les intervenants, les autorités municipales et les gouvernements au potentiel de développement des ressources naturelles et du territoire de la région (1.2.11).
 - Plusieurs tables ont conseillé de lier l'objectif 1.2.11 à l'objectif 1.2.7 (Valoriser et diffuser la culture forestière estrienne).
 - Quelques tables ont proposé de reformuler cet objectif, notamment en précédant « sensibiliser les citoyens » par « développer des moyens et des ressources pour sensibiliser les citoyens ».
 - Une table a mentionné qu'il fallait ajouter les propriétaires et les producteurs dans les acteurs à sensibiliser.

- Enfin, un consensus s'est établi pour spécifier qu'il s'agit d'un potentiel de développement « durable » des ressources naturelles et du territoire.
- 3-** Obtenir et maintenir une certification forestière pour un maximum de territoire régional (1.2.5).
- Plusieurs tables ont mentionné que les objectifs 1.2.4 et 1.2.5 étaient liés.
 - Une table a proposé de reformuler cet objectif et d'ajouter « public et privé » à territoire régional.
- 4-** Accroître l'apport socioéconomique de l'industrie régionale de transformation du bois (1.2.8).
- Une table a proposé de reformuler ainsi : Supporter le développement d'une nouvelle industrie rentable de transformation du bois, dans le respect et l'harmonisation entre les différents usagers.
- 5-** Développer une relève de la main-d'œuvre dans le secteur forestier (forêt et usine) (1.2.6).
- Il est suggéré d'ajouter le secteur agricole.
 - Une table a proposé de changer « forêt et usine » par « exploitation et transformation ».
- 6-** Valoriser et diffuser la culture forestière estrienne (1.2.7).
- Quatre tables ont trouvé qu'un lien existait entre l'objectif 1.2.7 et l'objectif 1.2.11.
 - Une table a proposé d'ajouter « identifier » en début d'énoncé, indiquant qu'il était important dans un premier temps d'identifier ce qu'était la culture forestière estrienne avant de la valoriser et de la diffuser.
- 7-** Développer des possibilités variées de mise en marché du bois récolté en forêt privée (1.2.4).
- Plusieurs tables ont mentionné que les objectifs 1.2.4 et 1.2.5 étaient liés.
 - Une table a suggéré d'ajouter : développer « une vision à long terme » des possibilités.
 - Une table a proposé de changer le terme « bois » pour englober tous les produits forestiers.
 - Une table a souligné qu'il ne fallait pas compter uniquement sur l'industrie de la transformation pour développer ces possibilités.
- 8-** Augmenter les retombées économiques régionales issues de la transformation des produits de l'érable (1.2.1).
- Plusieurs tables ont suggéré de reformuler cet objectif et de remplacer « accroître les retombées économiques » par « favoriser les retombées économiques régionales ».
 - Une table a proposé d'ajouter : « et préserver le potentiel en terre publique ».
- 9-** Augmenter la production régionale d'énergie à partir de ressources renouvelables (1.2.10).
- Trois tables ont choisi cet objectif en 3^e priorité, mais la majorité ne l'a pas retenu parmi les prioritaires.
 - Quelques tables se sont interrogées sur la pertinence de prioriser cet objectif, avançant que le développement de la filière énergie semblait faire partie d'une catégorie à part.

- 10-** Développer l'utilisation et la mise en marché des produits forestiers non ligneux (1.2.2).
- Aucun commentaire particulier sauf la suggestion de quelques tables de l'intégrer à l'objectif 1.2.3.
- 11-** Maintenir la contribution du secteur minier (extraction et transformation) à l'économie régionale (1.2.9).
- Quelques tables se sont interrogées sur la pertinence de prioriser cet objectif, avançant que le droit minier semblait faire partie d'une catégorie à part.
 - Une table a suggéré de reformuler l'objectif en ajoutant que le maintien de la contribution du secteur minier devait se faire dans le respect de l'environnement humain.
- 12-** (ajout) Sensibiliser les citoyens aux richesses issues du développement des ressources et du territoire.
- 13-** (ajout) Impliquer d'autres organismes dans le développement et la mise en marché des produits.
- 14-** (ajout) Assurer l'acceptabilité sociale lors de projets majeurs de développement.
- 15-** (ajout) Recycler les déchets.
- 16-** (ajout) Mettre en place des mécanismes de concertation favorisant la cohabitation harmonieuse des initiatives d'exploitation et de transformation des RNT.
- 17-** (ajout) Mettre en place un régime fiscal adapté à la forêt privée.
- 18-** (ajout) Favoriser la sylviculture intensive dans des sols fertiles.
- 19-** (ajout) Reconnaître certains milieux comme des héritages naturels.

STRATÉGIES D'ACTION PROPOSÉES

Objectif prioritaire 1 : Accroître la productivité et la création de valeur ajoutée sur pied en forêt privée et publique, tout en modulant les interventions forestières en fonction des besoins régionaux de l'aménagement écosystémique (1.2.3)

- Maintenir et accroître les budgets pour l'aménagement.
- Réviser le remboursement des taxes foncières.
- Maintenir les approvisionnements des entreprises sur le territoire.
- Promouvoir les services pour les ressources naturelles aux nouveaux acquéreurs de propriétés.

Objectif prioritaire 2 : Sensibiliser les citoyens, les intervenants, les autorités municipales et les gouvernements au potentiel de développement des ressources naturelles et du territoire de la région (1.2.11)

- Se doter de moyens efficaces pour sensibiliser les citoyens.

- Développer des outils adaptés à la clientèle (forestier, agriculteur, chasseur).
- Soutenir des activités promotionnelles concernant la foresterie, notamment par le biais de l'Association forestière régionale.
- Maintenir le financement des établissements afin de conserver les programmes éducatifs.

Autres actions proposées

- Relever les contraintes liées à la certification pour les petits propriétaires.
- Valoriser les emplois en lien avec la mise en valeur des ressources naturelles.

ORIENTATION 1.3 : ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES NATURELLES ET AU TERRITOIRE

PRIORISATION ET FORMULATION DES OBJECTIFS

Plusieurs tables ont suggéré de reformuler certains objectifs et de regrouper deux objectifs. Les objectifs prioritaires retenus sont les suivants :

1- Faciliter l'accès général aux territoires publics de la région (1.3.1).

- Il a été proposé de remplacer « faciliter l'accès » par « optimiser l'accès », « mieux contrôler l'accès », « gérer tout en préservant l'accès » ou « démocratiser l'accès ».
- Quelques tables ont mentionné qu'on pourrait indiquer « aux territoires publics et privés de la région ».
- Une table a suggéré qu'il fallait que l'accès aux territoires se fasse dans le respect de l'harmonisation entre les usagers.
- Une autre table a souligné qu'il faudrait un gestionnaire pour gérer ces accès.

2- Accroître l'accès aux plans d'eau pour la pêche et les autres activités (1.3.2).

- La majorité des tables ont suggéré de reformuler cet objectif. Il est proposé de remplacer « accroître l'accès » par « encadrer », « développer », ou encore « favoriser » l'accès.
- Une table a mentionné qu'il fallait préciser qu'il s'agissait de l'accès public.

3- Accroître l'accès aux territoires privés pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel (1.3.4).

- La plupart des tables de discussion ont suggéré de regrouper cet objectif avec l'objectif 1.3.3. Une table a même convenu que l'objectif 1.3.3 était contenu dans le 1.3.4.
- Plusieurs tables ont exprimé leur volonté de changer « accroître l'accès » par « encadrer, favoriser, développer ou faciliter l'accès ».
- Une table a suggéré de préciser qu'il s'agissait d'un accès volontaire aux territoires privés.
- Une table a suggéré d'ajouter « pour la pratique d'activités récréatives et éducatives ».

4- Accroître l'accès aux territoires privés pour la chasse (1.3.3).

- Plusieurs tables ont exprimé leur volonté d'amalgamer cet objectif à l'objectif 1.3.4.
- Une table a proposé d'ajouter le piégeage dans l'accès aux territoires privés.

STRATÉGIES D'ACTION PROPOSÉES

Objectif prioritaire 1 : Faciliter l'accès général aux territoires publics de la région (1.3.1)

- Démocratiser l'accès général aux territoires publics de la région avec un encadrement et un gestionnaire du territoire public pour structurer et organiser le territoire.

Objectif prioritaire 2 : Accroître l'accès aux plans d'eau pour la pêche et les autres activités (1.3.2)

- S'assurer que l'accès aux plans d'eau pour la pêche et les autres activités tient compte de la capacité de support de ces plans d'eau.

Objectif prioritaire 3 : Accroître l'accès aux territoires privés pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel (1.3.4)

- Développer un modèle qui favorise la pérennité des sentiers en terres privées.

3.2 ENJEU 2 : GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

VALIDATION DES ORIENTATIONS

Les orientations 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 ont été validées par l'ensemble des tables de discussion. Quelques suggestions ont été faites pour reformuler les orientations ou en ajouter.

Orientation 2.1 : Acquisition et intégration des connaissances sur les ressources naturelles

- Quelques tables ont suggéré de reformuler cette orientation : pour l'orientation « Acquisition et intégration de connaissances sur les milieux naturels et leurs ressources, incluant l'eau ».

Orientation 2.2 : Conservation et protection de la biodiversité, de l'eau et des paysages

- Plusieurs tables ont souhaité reformuler cette orientation. Il a notamment été proposé de remplacer la « Conservation et protection de la biodiversité, de l'eau et des paysages » par « Conservation et protection des écosystèmes ».
- Une autre table a souligné qu'il faudrait mentionner les « services écologiques ».
- Une table a convenu de préciser que cette conservation et cette protection devaient être traitées à des échelles régionale et locale.

Orientation 2.3 : Mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

- Plusieurs tables ont suggéré de reformuler cette orientation en précisant que la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire était durable et régionale.

Orientation 2.4 : Gouvernance en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

- Plusieurs tables ont semblé peu confortables avec l'utilisation du terme « gouvernance ». Les préoccupations concernent surtout le rôle des instances gouvernementales dans la prise en compte des orientations régionales, de même que l'identité même de cette gouvernance (de qui parle-t-on?, jusqu'où?).
- Une table a proposé d'ajouter gouvernance « régionale ».

Orientation 2.5 (ajout) : Conservation et protection des paysages

Orientation 2.6 (ajout) : Mise en valeur de l'hétérogénéité de l'utilisation du territoire et de ses usages

Orientation 2.7 (ajout) : Vulgarisation systématique de l'ensemble du PRDIRT

ORIENTATION 2.1 : ACQUISITION ET INTÉGRATION DES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

PRIORISATION ET FORMULATION DES OBJECTIFS

Pour cette orientation, quatre objectifs prioritaires ont été retenus et trois objectifs ont été ajoutés.

- 1- Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les composantes du milieu forestier naturel (2.1.1).
- 1- Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les espèces fauniques et floristiques menacées, vulnérables, susceptibles ou rares en Estrie (2.1.2).
- 1- Documenter et gérer l'impact des espèces envahissantes et des ravageurs sur les ressources naturelles et le territoire (2.1.3).
 - La plupart des tables ont suggéré de regrouper ces trois objectifs (2.1.1, 2.1.2, et 2.1.3) en détaillant chaque élément du milieu naturel.
 - Plusieurs ont suggéré de reformuler l'objectif 2.1.1 en remplaçant « forestier naturel » par « milieu naturel », pour avoir une vision plus globale regroupant à la fois la forêt, la faune, la flore, l'eau et les paysages.
 - Une table a suggéré de remplacer « améliorer l'acquisition et l'intégration » par « améliorer l'acquisition, la diffusion et l'intégration ».
 - Une table a proposé d'ajouter les dimensions d'acquisition et de diffusion de connaissances sur les paysages estriens et les espèces à statut particulier.
 - Une table a suggéré de reformuler l'objectif de la manière suivante : Acquérir, intégrer, appliquer, maintenir à jour et vulgariser les connaissances sur les espèces à statut particulier, à grand domaine vital, d'intérêt économique, envahissantes et les ravageurs.
 - Une table a suggéré, pour l'objectif 2.1.3, de remplacer « gérer l'impact » par « favoriser la gestion » des espèces.

- 2- Maintenir à jour l'information de base sur les ressources naturelles et le territoire, acquise lors de l'élaboration du PRDIRT de l'Estrie (2.1.6).
 - Une table a proposé de reformuler cet objectif en ajoutant quelques termes. L'énoncé de l'objectif 2.1.6 serait le suivant : « Maintenir à jour l'information de base sur les ressources naturelles et le territoire, acquise et utilisée lors de l'élaboration du PRDIRT de l'Estrie et la rendre disponible. »
- 3- Documenter et gérer l'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles et le territoire (2.1.4).
 - Cet objectif a suscité plusieurs réactions essentiellement liées à la problématique des changements climatiques qui paraît difficile à gérer. Il a été suggéré de changer les termes « Documenter et gérer » pour « Documenter et favoriser la gestion » ou « Gérer » ou « Considérer » ou « Être à l'affût de ».
 - Une table a proposé de reformuler l'objectif de la manière suivante : « Documenter l'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles et le territoire et gérer l'adaptation à ces changements climatiques ».
- 4- Poursuivre le suivi et la diffusion des résultats des travaux de recherche sur les gisements de gaz naturel présents en Estrie et ailleurs (2.1.5).
 - Quelques tables ont proposé de reformuler l'objectif en remplaçant « gisements de gaz naturel » par « gisements de minéraux et sources énergétiques », en supprimant le terme « et ailleurs », et en ajoutant « et leurs impacts sur le milieu naturel et humain ».
- 5- (ajout) Acquérir des connaissances sur la valeur économique associée en fonction des milieux écologiques.
- 6- (ajout) Acquérir et améliorer les connaissances concernant l'eau de surface et souterraine et l'impact de l'exploitation sur sa qualité (dans une perspective de développement durable).
- 7- (ajout) Intégrer les connaissances dans la planification de l'aménagement forestier et du territoire en fonction des besoins des espèces et vulgariser l'information.

STRATÉGIES D'ACTION PROPOSÉES

Les actions suivantes ont été proposées pour les trois objectifs jugés les plus prioritaires :

Objectif prioritaire 1 : Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les composantes du milieu forestier naturel (2.1.1) et Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les espèces fauniques et floristiques menacées, vulnérables, susceptibles ou rares en Estrie (2.1.2) et Documenter et gérer l'impact des espèces envahissantes et des ravageurs sur les ressources naturelles et le territoire (2.1.3)

- Centraliser les données régionales pour l'acquisition et la diffusion.
- Diffuser et vulgariser l'information auprès des intervenants.

Objectif prioritaire 2 : Maintenir à jour l'information de base sur les ressources naturelles et le territoire, acquise lors de l'élaboration du PRDIRT de l'Estrie (2.1.6)

- Réaliser un inventaire des ressources et des éléments sensibles.
- Mettre à jour les connaissances sur les ressources naturelles et le territoire.

Objectif prioritaire 3 : Documenter et gérer l'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles et le territoire (2.1.4)

- Encourager les entreprises « carbone neutre ».
- Intégrer les informations à l'échelle provinciale pour les adapter à l'échelle locale.

ORIENTATION 2.2 : CONSERVATION ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DE L'EAU ET DES PAYSAGES

PRIORISATION ET FORMULATION DES OBJECTIFS

Pour cette orientation, une priorisation des objectifs a été réalisée et deux objectifs ont été perçus comme des moyens d'action.

- 1- Assurer la protection de l'eau (2.2.3).**
 - L'ensemble des tables de discussion s'accorde à reformuler cet objectif. Il a notamment été proposé de remplacer « Assurer la protection de l'eau » par « Assurer en priorité et en tout temps la protection de l'eau de surface et souterraine ».
 - Une table a proposé de remplacer « la protection de l'eau » par « la protection des systèmes aquatiques ».
 - Une table a mentionné qu'il fallait axer sur la gestion par bassin versant.
- 2- Protéger l'intégrité des milieux naturels et la biodiversité qui y est associée (2.2.1).**
 - Plusieurs tables ont mentionné que cet objectif était lié au 2.2.2 et au 2.2.3.
 - Il a été suggéré de remplacer « Protéger l'intégrité » par « Maintenir et assurer » ou « Restaurer » l'intégrité.
 - Une table a suggéré d'ajouter que la protection de l'intégrité devait être réalisée en fonction du niveau de conservation souhaité et que l'accent devrait être mis sur les milieux à haute valeur écologique.
- 3- Aménager les forêts en fonction d'une approche écosystémique régionalisée (2.2.2).**
 - Plusieurs tables ont mentionné que cet objectif était lié au 2.2.1 et au 2.2.3.
 - Il a été proposé de remplacer « Aménager les forêts » par « Favoriser l'aménagement ».
- 4- Gérer les impacts environnementaux et visuels des projets d'infrastructures liés au développement des ressources naturelles et du territoire (2.2.5).**
 - Plusieurs tables ont suggéré de reformuler l'objectif 2.2.5 et de remplacer « Gérer les impacts » par « Minimiser les impacts ».

- Une table a proposé de reformuler l'objectif de la manière suivante : « Gérer les projets d'infrastructure liés au développement des ressources naturelles et du territoire de façon à minimiser les impacts environnementaux et visuels ».
- 5-** Documenter et faire connaître la valeur des services écologiques et économiques rendus par la biodiversité en Estrie (2.2.4).
 - Cet objectif est perçu par plusieurs participants comme un moyen pour parvenir à la réalisation de l'objectif 2.2.1. On le retrouvera donc dans les propositions de stratégies d'action.
- 6-** Restaurer les sites d'extraction abandonnés (mines, carrières, gravières et sablières) et valoriser les résidus miniers (2.2.6).
 - Cet objectif est perçu par plusieurs participants comme un moyen pour parvenir à la réalisation de l'objectif 2.2.5.
- 7-** (ajout) Protéger les ressources naturelles dans les milieux urbanisés.

STRATÉGIES D'ACTION PROPOSÉES

Les actions suivantes ont été proposées :

Objectif prioritaire 1 : Assurer la protection de l'eau (2.2.3)

- Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur l'eau.

Objectif prioritaire 2 : Protéger l'intégrité des milieux naturels et la biodiversité qui y est associée (2.2.1)

- Améliorer les outils pour faire de la conservation (incitatifs pour les propriétaires).
- Documenter et faire connaître la valeur des services écologiques et économiques rendus par la biodiversité en Estrie (2.2.4).

ORIENTATION 2.3 : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

PRIORISATION ET FORMULATION DES OBJECTIFS

Pour cette orientation, trois objectifs prioritaires ont été retenus. Certains objectifs ont été regroupés et trois nouveaux objectifs ont été proposés.

- 1-** Assurer l'exploitation durable de la matière ligneuse en territoire privé (2.3.6).
 - Quelques tables ont proposé de remplacer « Assurer l'exploitation durable » par « Promouvoir et assurer l'exploitation durable ».
 - Une table a proposé de remplacer « en territoire privé » par « en territoire privé et public ».
 - Il a été mentionné que le but devait être de donner une valeur accrue au bois récolté.
- 2-** Développer et structurer l'offre des activités récréatives en milieu naturel (2.3.2).
 - Il a été proposé de remplacer « Développer et structurer » par « Documenter, encadrer et diffuser ».

- Il a été suggéré de remplacer « l'offre des activités récréatives » par « l'offre des activités récréatives et éducatives ».
- 3-** Mettre en valeur les paysages régionaux (2.3.1).
 - Plusieurs tables ont pensé regrouper cet objectif avec l'objectif 2.3.2.
 - Certaines tables ont également proposé de reformuler l'objectif 2.3.1 et de remplacer « Mettre en valeur » par « Caractériser et mettre en valeur » ou « Identifier et promouvoir » les paysages régionaux, mettant l'accent sur le fait que les paysages régionaux ont besoin en priorité d'être définis.
- 4-** Accroître l'intérêt pour la pratique de la chasse sportive en Estrie (2.3.3).
 - Une table a trouvé qu'il y avait un lien entre l'objectif 2.3.3 et l'objectif 2.3.2.
 - Il est proposé de reformuler l'objectif 2.3.3 en remplaçant « Accroître l'intérêt » par « Stimuler l'intérêt » et en remplaçant « la chasse sportive en Estrie » par « la chasse sportive et le piégeage en Estrie ».
- 5-** Maintenir à un niveau socialement acceptable les populations fauniques exploitées (2.3.4).
 - Deux tables ont suggéré de reformuler cet objectif. Une table a suggéré de remplacer « à un niveau socialement acceptable » par « à un niveau biologiquement acceptable ».
 - Une autre table énoncerait l'objectif 2.3.4 de la manière suivante : « Maintenir les populations fauniques et halieutiques exploitées en fonction de la capacité de support de l'écosystème ».
- 6-** Viser un niveau de pêche permettant le maintien des populations (2.3.5).
 - Six tables ont mentionné qu'il serait judicieux de regrouper les objectifs 2.3.3, 2.3.4 et 2.3.5.
- 7-** Développer l'acériculture en territoire public tout en minimisant ses impacts sur les autres ressources (2.3.7).
 - Une table a proposé de reformuler cet objectif en ajoutant à la fin de l'énoncé « par rapport aux producteurs privés et dans la mesure où les marchés peuvent absorber les entailles supplémentaires ».
- 8-** Planifier le développement minier régional en fonction des réserves minérales, des besoins, des obligations de réhabilitation des sites et des impacts sur le milieu (2.3.8).
 - Une table a suggéré de reformuler cet objectif en remplaçant « Planifier le développement minier régional » par « Planifier le développement minier et énergétique régional ».
- 9-** Mettre en valeur le patrimoine géologique de l'Estrie (2.3.9).
 - Quelques tables ont suggéré que cet objectif était lié à l'objectif 2.3.8.
 - Une table a proposé de reformuler cet objectif en ajoutant « patrimoine archéologique et géologique ».
- 10-** (ajout) Planifier le développement énergétique du territoire en fonction des besoins sociaux économiques et des impacts.
- 11-** (ajout) Minimiser le braconnage.

12- (ajout) Développer des outils pour faciliter la conciliation des usages.

Aucune action particulière n'a été mentionnée.

ORIENTATION 2.4 : GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

PRIORISATION ET FORMULATION DES OBJECTIFS

Après les discussions, quatre enjeux ont été jugés prioritaires et un ajout a été proposé.

- 1-** Favoriser l'harmonisation à l'échelle des MRC, des réglementations municipales et des suivis concernant les ressources naturelles (2.4.3).
 - Plusieurs tables ont mentionné qu'il fallait reformuler cet objectif. Une table a jugé important de préciser qu'il s'agissait de la gestion des ressources naturelles.
 - Une table a proposé d'ajouter « étant donné l'importance du territoire privé en Estrie » à la fin de l'objectif.
 - Enfin, une table a proposé la reformulation complète de l'objectif 2.4.3. Le nouvel objectif serait le suivant : « Favoriser l'harmonisation de la base réglementaire à l'échelle des MRC ».
- 2-** Favoriser l'implication du milieu local et régional dans la gouvernance du territoire public (2.4.1).
 - Quelques tables ont suggéré de reformuler l'objectif 2.4.1 de la manière suivante : « Favoriser l'implication du milieu local et régional dans la gouvernance du territoire public et privé dans une perspective de véritable décentralisation des moyens et des compétences (tables GIRT) ».
- 3-** Intégrer les enjeux locaux de gestion des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de cohésion et une synergie régionales, en collaboration avec les autorités municipales (2.4.4).
 - Plusieurs tables ont tenu à préciser qu'il s'agissait ici du territoire privé et public.
 - Certaines tables ont mentionné qu'un regroupement était à envisager pour les objectifs 2.4.3 et 2.4.4.
- 4-** Adapter la gestion forestière aux particularités des territoires publics de la région (2.4.2).
 - Plusieurs tables ont suggéré de reformuler l'objectif 2.4.2 en remplaçant « Adapter la gestion » par « Adapter aux MRC la gestion »
 - Une table a proposé « Adapter la gestion des territoires forestiers publics et privés aux particularités et aux besoins de la région ».
- 5-** (ajout) Assurer la prise en compte des objectifs régionaux pour l'ensemble des instances gouvernementales.

Aucune action particulière n'a été proposée.

4. CONCLUSION

À la lueur des échanges tenus dans le cadre de la journée de consultation, on retient que l'ensemble des enjeux et des orientations a été validé. Certaines orientations devraient cependant être reformulées.

Concernant les objectifs, le classement par ordre de priorité effectué dans le cadre de la consultation a permis de dégager ceux sur lesquels la région devrait mettre l'accent au cours des prochaines années. On peut également conclure qu'aucun objectif proposé dans le document de consultation n'a été identifié comme inopportun ou sans importance. Il y a donc lieu de retenir l'ensemble des éléments proposés dans l'élaboration du plan d'action final. En contrepartie, les échanges ont permis d'identifier plusieurs regroupements possibles, ce qui permettrait notamment de réduire encore un peu le nombre d'objectifs. La reformulation des objectifs ainsi qu'un certain regroupement devraient donc faire partie de modifications à apporter au PRDIRT.

De façon globale, la journée de consultation a permis à plusieurs intervenants de la région de faire le point sur le PRDIRT, de s'en approprier le contenu et de commencer à entrevoir les responsabilités qui devraient en découler. Cette étape sera très importante pour la mise en œuvre du Plan dès 2011 et, selon le groupe DDM, elle a été franchie avec succès. Pour sa part, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie a en main les éléments nécessaires pour compléter l'élaboration du PRDIRT d'ici décembre 2010, et le plan d'action, d'ici mars 2011, dans le respect des échéanciers fixés par le MRNF.



Paule Tétu, ing.f., M. Sc.
Vice-présidente au développement stratégique



ANNEXE 1

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE

DOCUMENT DE CONSULTATION POUR LA JOURNÉE
DU 2 NOVEMBRE 2010

Consultation pour le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)




Conférence régionale
des élus de l'Estrie

Commission régionale
sur les ressources naturelles
et le territoire (CRRNT)

Cahier du participant



Enjeu 1

Création de richesse par le développement des ressources naturelles et du territoire

Étape 1. Validation des orientations

Déterminer si les orientations établies couvrent bien toutes les dimensions de l'enjeu (en indiquant votre accord ou désaccord) et, au besoin, ajouter d'autres orientations qui devraient être considérées.

ENJEU 1 - ORIENTATIONS	VALIDATION
1.1 Optimisation de l'occupation du territoire	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord
1.2 Maintien de conditions favorables aux initiatives d'exploitation et de transformation des ressources naturelles	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord
1.3 Accessibilité aux ressources naturelles et au territoire	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord
Autre orientation proposée	
Autre orientation proposée	



Enjeu 1

Création de richesse par le développement des ressources naturelles et du territoire

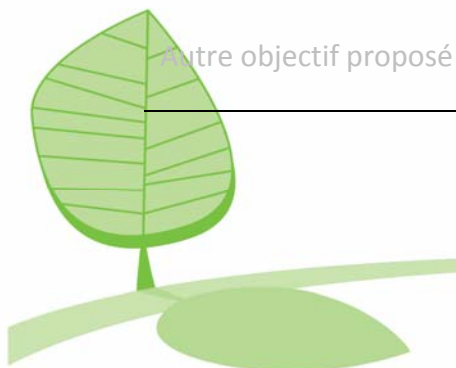
Étape 2. Validation et priorisation des objectifs

Pour chaque orientation, déterminer si les objectifs proposés sont adéquats, indiquer si des objectifs additionnels devraient être considérés et classer les objectifs retenus par ordre de priorité.

ENJEU 1 - ORIENTATION 1.1 OPTIMISATION DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	VALIDATION	PRIORISATION
1.1.1 Maintenir à long terme l'intégrité des territoires agricoles et forestiers	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.1.2 Mettre en valeur les friches et les territoires agricoles sous-utilisés	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.1.3 Accroître l'implication des propriétaires privés dans la mise en valeur intégrée de leurs boisés	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
Autre objectif proposé		



ENJEU 1 - ORIENTATION 1.2 MAINTIEN DE CONDITIONS FAVORABLES AUX INITIATIVES D'EXPLOITATION ET DE TRANSFORMATION DES RESSOURCES NATURELLES	VALIDATION	PRIORISATION
1.2.1 Augmenter les retombées économiques régionales issues de la transformation des produits de l'érable	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.2.2 Développer l'utilisation et la mise en marché des produits forestiers non ligneux (PFNL)	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.2.3 Accroître la productivité et la création de valeur ajoutée sur pied en forêt privée et publique, tout en modulant les interventions forestières en fonction des besoins régionaux de l'aménagement écosystémique	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.2.4 Développer des possibilités variées de mise en marché du bois récolté en forêt privée	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.2.5 Obtenir et maintenir une certification forestière pour un maximum du territoire régional	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.2.6 Préparer une relève de la main-d'œuvre dans le secteur forestier (forêt et usine)	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.2.7 Valoriser et diffuser la culture forestière estrienne	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.2.8 Accroître l'apport socio-économique de l'industrie régionale de transformation du bois	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.2.9 Maintenir la contribution du secteur minier (extraction et transformation) à l'économie régionale	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.2.10 Augmenter la production régionale d'énergie à partir de ressources renouvelables	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.2.11 Sensibiliser les citoyens, les intervenants, les autorités municipales et les gouvernements au potentiel de développement des ressources naturelles et du territoire de la région	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
Autre objectif proposé		



ENJEU 1 - ORIENTATION 1.3 ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES NATURELLES ET AU TERRITOIRE	VALIDATION	PRIORISATION
1.3.1 Faciliter l'accès général aux territoires publics de la région	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.3.2 Accroître l'accès aux plans d'eau pour la pêche et les autres activités	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.3.3 Accroître l'accès aux territoires privés pour la chasse	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
1.3.4 Accroître l'accès aux territoires privés pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
Autre objectif proposé		



Enjeu 1

Création de richesse par le développement des ressources naturelles et du territoire

Étape 3. Identification de pistes d'action

Discuter de pistes d'action à considérer pour certains des objectifs désignés prioritaires pour l'enjeu 1.

Numéro d'objectif prioritaire : _____

Pistes d'action :

Numéro d'objectif prioritaire : _____

Pistes d'action :

Numéro d'objectif prioritaire : _____

Pistes d'action :

Numéro d'objectif prioritaire : _____

Pistes d'action :



Enjeu 2

Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

Étape 1. Validation des orientations

Déterminer si les orientations établies couvrent bien toutes les dimensions de l'enjeu (en indiquant votre accord ou désaccord) et, au besoin, ajouter d'autres orientations qui devraient être considérées.

ENJEU 2 - ORIENTATIONS	VALIDATION
2.1 Acquisition et intégration des connaissances sur les ressources naturelles	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord
2.2 Conservation et protection de la biodiversité, de l'eau et des paysages	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord
2.3 Mise en valeur des ressources naturelles et du territoire	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord
2.4 Gouvernance en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord
Autre orientation proposée	
Autre orientation proposée	



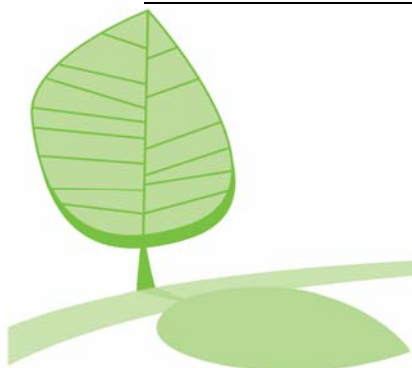
Enjeu 2

Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

Étape 2. Validation et priorisation des objectifs

Pour chaque orientation, déterminer si les objectifs proposés sont adéquats, indiquer si des objectifs additionnels devraient être considérés et classer les objectifs retenus par ordre de priorité.

ENJEU 2 - ORIENTATION 2.1 ACQUISITION ET INTÉGRATION DES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES	VALIDATION	PRIORISATION
2.1.1 Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les composantes du milieu forestier naturel	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.1.2 Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les espèces fauniques et floristiques menacées, vulnérables, susceptibles ou rares en Estrie	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.1.3 Documenter et gérer l'impact des espèces envahissantes et des ravageurs sur les ressources naturelles et le territoire	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.1.4 Documenter et gérer l'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles et le territoire	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.1.5 Poursuivre le suivi et la diffusion des résultats des travaux de recherche sur les gisements de gaz naturel présents en Estrie et ailleurs	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.1.6 Maintenir à jour l'information de base, sur les ressources naturelles et le territoire, acquise lors de l'élaboration du PRDIRT de l'Estrie	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
Autre objectif proposé		



ENJEU 2 - ORIENTATION 2.2 CONSERVATION ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DE L'EAU ET DES PAYSAGES	VALIDATION	PRIORISATION
2.2.1 Protéger l'intégrité des milieux naturels et la biodiversité qui y est associée	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.2.2 Aménager les forêts en fonction d'une approche écosystémique régionalisée	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.2.3 Assurer la protection de l'eau	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.2.4 Documenter et faire connaître la valeur des services écologiques et économiques rendus par la biodiversité en Estrie	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.2.5 Gérer les impacts environnementaux et visuels des projets d'infrastructure liés au développement des ressources naturelles et du territoire	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.2.6 Restaurer les sites d'extraction abandonnés (mines, carrières, gravières et sablières) et valoriser les résidus miniers	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
Autre objectif proposé		



ENJEU 2 - ORIENTATION 2.3 MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE	VALIDATION	PRIORISATION
2.3.1 Mettre en valeur les paysages régionaux	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.3.2 Développer et structurer l'offre des activités récréatives en milieu naturel	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.3.3 Accroître l'intérêt pour la pratique de la chasse sportive en Estrie	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.3.4 Maintenir à un niveau socialement acceptable les populations fauniques exploitées	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.3.5 Viser un niveau de pêche permettant le maintien des populations	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.3.6 Assurer l'exploitation durable de la matière ligneuse en territoire privé	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.3.7 Développer l'acériculture en territoire public tout en minimisant ses impacts sur les autres ressources	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.3.8 Planifier le développement minier régional en fonction des réserves minérales, des besoins, des obligations de réhabilitation des sites et des impacts sur le milieu	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.3.9 Mettre en valeur le patrimoine géologique de l'Estrie	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
Autre objectif proposé		



ENJEU 2 - ORIENTATION 2.4 GOVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE	VALIDATION	PRIORISATION
2.4.1 Favoriser l'implication du milieu local et régional dans la gouvernance du territoire public	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.4.2 Adapter la gestion forestière aux particularités des territoires publics de la région	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.4.3 Favoriser l'harmonisation, à l'échelle des MRC, des réglementations municipales et des suivis concernant les ressources naturelles	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
2.4.4 Intégrer les enjeux locaux de gestion des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de cohésion et une synergie régionales, en collaboration avec les autorités municipales	<input type="checkbox"/> en accord <input type="checkbox"/> en désaccord	
Autre objectif proposé		



Enjeu 2

Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

Étape 3. Identification de pistes d'action

Discuter de pistes d'action à considérer pour certains des objectifs désignés prioritaires pour l'enjeu 2.

Numéro d'objectif prioritaire : _____

Pistes d'action :

Numéro d'objectif prioritaire : _____

Pistes d'action :

Numéro d'objectif prioritaire : _____

Pistes d'action :

Numéro d'objectif prioritaire : _____

Pistes d'action :



PRDIRT

basé sur une
perspective de
développement
durable

Enjeu 1 Création de richesse par le développement des ressources naturelles et du territoire

1.1) Optimisation de l'occupation du territoire (3 objectifs)

1.2) Maintien de conditions favorables aux initiatives d'exploitation et de transformation des ressources naturelles (11 objectifs)

1.3) Accessibilité aux ressources naturelles et au territoire (4 objectifs)

Enjeu 2 Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

2.1) Acquisition et intégration des connaissances sur les ressources naturelles (6 objectifs)

2.2) Conservation et protection de la biodiversité, de l'eau et des paysages (6 objectifs)

2.3) Mise en valeur des ressources naturelles et du territoire (9 objectifs)

2.4) Gouvernance en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (4 objectifs)

ENJEU 1: Création de richesse par le développement des ressources naturelles et du territoire

	Objectifs proposés	Lien avec autres objectifs proposés
ORIENTATION 1.1: Optimisation de l'occupation du territoire	1.1.1 Maintenir à long terme l'intégrité des territoires agricoles et forestiers.	2.2.1 , 2.3.1 et 2.3.2
	1.1.2 Mettre en valeur les friches et les territoires agricoles sous-utilisés.	1.1.3 , 1.2.3 et 1.2.10
	1.1.3 Accroître l'implication des propriétaires privés dans la mise en valeur intégrée de leurs boisés.	1.2.7 , 2.3.6 et 2.4.3

	Objectifs proposés	Lien avec autres objectifs proposés
ORIENTATION 1.2: Maintien de conditions favorables aux initiatives d'exploitation et de transformation des ressources naturelles	1.2.1 Augmenter les retombées économiques régionales issues de la transformation des produits de l'érable.	1.1.3 , 2.2.2 et 2.3.7
	1.2.2 Développer l'utilisation et la mise en marché des produits forestiers non ligneux (PFNL) .	1.1.3
	1.2.3 Accroître la productivité et la création de valeur ajoutée sur pied en forêt privée et publique, tout en modulant les interventions forestières en fonction des besoins régionaux de l'aménagement écosystémique.	1.2.8 , 2.1.1 et 2.2.1

ENJEU 1: Création de richesse par le développement des ressources naturelles et du territoire (SUITE)

	Objectifs proposés	Lien avec autres objectifs proposés
ORIENTATION 1.2: Maintien de conditions favorables aux initiatives d'exploitation et de transformation des ressources naturelles (SUITE)	1.2.4 Développer des possibilités variées de mise en marché du bois récolté en forêt privée.	1.1.3 et 1.2.3
	1.2.5 Obtenir et maintenir une certification forestière pour un maximum du territoire régional.	1.2.8
	1.2.6 . Développer une relève de la main-d'œuvre dans le secteur forestier (forêt et usine).	1.2.3 et 1.2.8
	1.2.7 Valoriser et diffuser la culture forestière estrienne.	1.1.3 et 1.2.11
	1.2.8 Accroître l'apport socio-économique de l'industrie régionale de transformation du bois.	1.2.4 , 1.2.6 et 1.2.7
	1.2.9 Maintenir la contribution du secteur minier (extraction et transformation) à l'économie régionale.	2.2.6 et 2.3.9
	1.2.10 Augmenter la production régionale d'énergie à partir de ressources renouvelables.	1.1.2 et 1.2.11
	1.2.11 Sensibiliser les citoyens, les intervenants, les autorités municipales et les gouvernements sur les potentiels de développement des ressources naturelles et du territoire de la région.	2.1.6 et 2.4.4

ENJEU 1: Création de richesse par le développement des ressources naturelles et du territoire (SUITE)

	Objectifs proposés	Lien avec autres objectifs proposés
ORIENTATION 1.3: Accessibilité aux ressources naturelles et au territoire	1.3.1 Faciliter l'accès général aux territoires publics de la région.	2.4.1
	1.3.2 Accroître l'accès aux plans d'eau pour la pêche et les autres activités.	2.3.2 et 2.3.5
	1.3.3 Accroître l'accès aux territoires privés pour la chasse.	1.1.3 et 2.3.4
	1.3.4 Accroître l'accès aux territoires privés pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel.	1.1.1 et 2.3.2

ENJEU 2: Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

	Objectifs proposés	Lien avec autres objectifs proposés
ORIENTATION 2.1: Acquisition et intégration des connaissances sur les ressources naturelles	2.1.1 Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les composantes du milieu forestier naturel.	
	2.1.2 Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les espèces fauniques et floristiques considérées menacées, vulnérables, susceptibles ou rares en Estrie.	2.2.1
	2.1.3 Documenter et gérer l'impact des espèces envahissantes et des ravageurs sur les ressources naturelles et le territoire.	
	2.1.4 Documenter et gérer l'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles et le territoire.	
	2.1.5 Poursuivre le suivi et la diffusion des résultats des travaux de recherche sur les gisements de gaz naturel présents en Estrie et ailleurs.	1.2.11
	2.1.6 Maintenir à jour l'information de base, sur les ressources naturelles et le territoire, acquise lors de l'élaboration du PRDIRT de l'Estrie.	1.2.11 et 2.4.4

ENJEU 2: Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (SUITE)

	Objectifs proposés	Lien avec autres objectifs proposés
ORIENTATION 2.2: Conservation et protection de la biodiversité, de l'eau et des paysages	2.2.1 Protéger l'intégrité des milieux naturels et la biodiversité qui y est associée.	1.1.1 , 1.2.5 et 2.1.2
	2.2.2 Aménager les forêts en fonction d'une approche écosystémique régionalisée.	1.2.1 , 1.2.3 et 1.2.5
	2.2.3 Assurer la protection de l'eau.	1.2.5 et 1.3.2
	2.2.4 Documenter et faire connaître la valeur des services écologiques et économiques rendus par la biodiversité en Estrie.	1.2.11 , 2.4.3 et 2.4.4
	2.2.5 Gérer les impacts environnementaux et visuels des projets d'infrastructures liés au développement des ressources naturelles et du territoire.	2.3.1
	2.2.6 Restaurer les sites d'extraction abandonnés (mines, carrières, gravières et sablières) et valoriser les résidus miniers.	1.2.9 et 2.3.9

ENJEU 2: Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (SUITE)

	Objectifs proposés	Lien avec autres objectifs proposés
ORIENTATION 2.3: Mise en valeur des ressources naturelles et du territoire	2.3.1 Mettre en valeur les paysages régionaux.	1.1.1 , 1.1.2 et 2.2.5
	2.3.2 Développer et structurer l'offre des activités récréatives en milieu naturel.	1.1.3 et 1.3.4
	2.3.3 Accroître l'intérêt pour la pratique de la chasse sportive en Estrie.	1.1.3 , 1.3.3 et 2.4.3
	2.3.4 Maintenir à un niveau socialement acceptable les populations fauniques exploitées.	1.3.3 et 2.1.1
	2.3.5 Viser un niveau de pêche permettant le maintien des populations.	1.3.2 , 2.2.3 et 2.2.6
	2.3.6 Assurer l'exploitation durable de la matière ligneuse en territoire privé.	1.1.3 , 1.2.3 et 1.2.5
	2.3.7 Développer l'acériculture en territoire public tout en minimisant ses impacts sur les autres ressources.	1.2.1 et 2.4.1
	2.3.8 Planifier le développement minier régional en fonction des réserves minérales, des besoins, des obligations de réhabilitation des sites et des impacts sur le milieu.	1.2.9 , 2.2.5 et 2.2.6
	2.3.9 Mettre en valeur le patrimoine géologique de l'Estrie.	1.2.9 et 2.3.1

ENJEU 2: Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (SUITE)

	Objectifs proposés	Lien avec autres objectifs proposés
ORIENTATION 2.4: Gouvernance en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire	2.4.1 Favoriser l'implication du milieu local et régional dans la gouvernance du territoire public.	2.3.7 et 2.4.2
	2.4.2 Adapter la gestion forestière aux particularités des territoires publics de la région.	1.2.3 et 2.4.1
	2.4.3 Favoriser l'harmonisation, à l'échelle des MRC, des réglementations municipales et des suivis concernant les ressources naturelles.	1.1.3 , 2.3.4 et 2.3.6
	2.4.4 Intégrer les enjeux locaux de gestion des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de cohésion et une synergie régionales, en collaboration avec les autorités municipales.	1.2.11 et 2.1.6

ANNEXE 2

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE

CONSULTATION DU 2 NOVEMBRE 2010

LISTE DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

NOM	PRÉNOM	FONCTION	ORGANISME	SECTEUR
Archambault	Daniel	Directeur général	Association forestière des Cantons-de-l'Est	Forêt
Beaudin	Jean	Géologue	Jean Beaudin consultant	Mines
Beaudoin	Paul	Directeur général	Corporation CHARMES	Environnement
Beauséjour	Lise	Directrice générale	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	Forêt
Bélanger	Émery	Administrateur	Syndicat des producteurs acéricoles de l'Estrie	Acéricole
Bellavance	Pierre	Directeur général	Groupement forestier coopératif Saint-François	Forêt
Benoît	Pierre	Conseiller municipal	Ville d'Asbestos	Municipal et territoire
Bernier	Maurice	Président	CRÉ de l'Estrie	Municipal et territoire
Bilodeau	Pierre	Adjoint du directeur général	Direction générale de l'Estrie-Montréal-Montérégie, MRNF	MRNF
Bilodeau	Serge	Directeur général	MRC du Granit	Municipal et territoire
Blais	André	Acériculteur	Représentant de la TGIR	Acéricole
Blanchette	Nicolas	Président	Incos	Forêt
Blanchette	Jean-Louis	Coordonnateur	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire	
Boilard	Serge	Conseiller municipal	Ville d'Asbestos	Municipal et territoire
Boisvert	David		Vexco	Forêt
Bonneville	Karine	Aménagiste	MRC du Val Saint-François	Municipal et territoire
Boucher	Stanley	Conseiller municipal	Municipalité d'Ascot	Municipal et territoire
Bou langer	Claude	Directeur	Service intégré du bois et ses membres	Forêt
Bourassa	François	Président	Union des producteurs agricoles-Estrie	Forêt
Bourdages	Marie-France	Directrice du développement	Tourisme Cantons de l'Est	Récréatif
Brouard	Alain	2 ^e vice-président	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	Forêt
Busque	Laurier	Vice-président	Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon	Environnement
Camiré	Simone	Géographe	Ville de Sherbrooke	Municipal et territoire
Caron	Jacinthe	Directrice générale	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	Environnement

NOM	PRÉNOM	FONCTION	ORGANISME	SECTEUR
Caron	Jean-Jacques	Directeur de créneau	Créneau Accord sur les bio-industries environnementales de l'Estrie	Énergie
Chalifour	Patrick	Agronome	MAPAQ	Acéricole
Champagne	Yvon		Fédération québécoise des clubs de quad du Québec, région de l'Estrie	Récréatif
Choquette	Michel	Maire suppléant	Municipalité d'Ascot	Municipal et territoire
Côté	Carole	Secrétaire	CerfChasse Inc.	Faune
Coté	Olivier		Bois Champigny inc.	Forêt
Coulombe	Bernard	Président-directeur général	Mine Jeffrey	Mines
Couture	Manon	Chargée de projet - Bassins Versants	COPERNIC	Environnement
Croteau	Jean-Marie	Coordonnateur	Les Sentiers de l'Estrie	Récréatif
Cusson	Marianne	Consultante coordonnatrice de la planification du territoire de mise en valeur intégrée de la rivière au Saumon	MRC du Haut-Saint-François	Récréatif
Dallaire	Sylvain	Responsable technique	Groupe forestier et Agricole Beauce sud	Forêt
Demers	Stéphane	Coordonnateur	Cultur'Innov	Forêt
Destrijker	Félix	Relations avec le milieu	Saint-Laurent Énergie	Énergie
Doyon	Réjean	Acériculteur	Érablière Réjean Doyon et fils inc.	Acéricole
Dubois	Jean-Marie	Professeur émérite	Jean-Marie Dubois, UdS	Mines
Dubord	Lise	Urbaniste	Ville de Sherbrooke	Municipal et territoire
Dulude	Pierre		Canards Illimités du Canada	Environnement
Dumas	Jean-Claude	Maire	Municipalité de Weedon	Municipal et territoire
Fliesen	Christine	Chef de division en environnement	Ville de Sherbrooke	Municipal et territoire
Fortin	Manon	Directrice générale	MRC du Val-Saint-François	Municipal et territoire
Foucault	Marie-Christine	Aménagiste	MRC des Sources	Municipal et territoire
Fréchette	François	Conseiller en développement	CRÉ de l'Estrie	Municipal et territoire
Frizzle	Catherine	Coordonnatrice de projets	COGESAF	Environnement
Gagné	Céline	Mairesse	Municipalité de Lingwick	Municipal et territoire
Gagné	Patrice	Aménagiste	MRC du Granit	Municipal et territoire
Gagnon	Annie	Directrice	Centre de formation Le Granit	Forêt
Gagnon	Langevin	Maire	Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud	Municipal et territoire

NOM	PRÉNOM	FONCTION	ORGANISME	SECTEUR
Gaumont	Francis	Professionnel de recherche	Réseau ligniculture Québec	Forêt
Gilbert	Daniel	Acériculteur		Acéricole
Goguen	Nathalie	Conseillère municipale	Ville de Sherbrooke	Municipal et territoire
Gosselin	Claude	Vice-président	Les Sentiers Frontaliers	Récréatif
Gratton	Louise		Corridor Appalachien	Environnement
Grenier	Roch	Président	Billots Select Mégantic	Forêt
Harvey	Sylvie	Directrice générale	MRC de Coaticook	Municipal et territoire
Hémond	Jacques	Préfet	MRC des Sources	Municipal et territoire
Henry	Mario	Directeur général	CerfChasse Inc.	Faune
Herrero	Miguel	Urbaniste	MAMROT	Municipal et territoire
Hone	Francine	Biologiste		Environnement
Isabelle	Nathalie	Directrice générale	Municipalité de Saint-Herménégilde	Municipal et territoire
Jacques	Jocelyne	Directrice générale de la région de l'Estrie	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Municipal et territoire
Jauron	Guy	Directeur général	MRC Memphrémagog	Municipal et territoire
Kemp	Tony		Fondation Marécages Memphrémagog	Environnement
Lacasse	Mario	Président	Zec Louise-Gosford	Faune
Lacharité	Jean	Président	Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie	Municipal et territoire
Lacroix	Stéphane	Ingénieur Forestier	Chabot, Pomerleau et associés	Forêt
Lambert	Marie-Claude	Directrice des opérations intégrées de l'Estrie-Montréal-Montérégie	MRNF	MRNF
Landry	Bruno		Bruno Landry, consultant	Mines
Landry	Noël	Maire	Cookshire-Eaton	Municipal et territoire
Larrivée	Martin	Directeur général	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	Forêt
Lavallée	Judith	Chargée de communications	Conférence régionale des élus de l'Estrie	
Lazarovici	Marion	Organisation de la consultation	Del Degan, Massé et ass.	
Leclerc	Michel	Président	Érablière Michel Leclerc inc.	Acéricole
Lemay	André B.	Directeur général	MRNF	MRNF
Lemay	Sylvain	Directeur de l'approvisionnement	Domtar	Forêt
Lessard	Éric	Directeur	Parc national de Frontenac	Environnement
Martel	André		Démarcheur bois	Forêt

NOM	PRÉNOM	FONCTION	ORGANISME	SECTEUR
Martel	Marie-Josée	Coordonnatrice PPMV	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	Forêt
Masson	Réjean	Préfet	MRC de Coaticook	Municipal et territoire
Meagher	Nicolas	Directeur général	Aménagement forestier et agricole des Appalaches	Forêt
Ménard	Hugues	Aménagiste	MRC de Coaticook	Municipal et territoire
Ménard-Théroux	Thérèse	Mairesse	Municipalité de Newport	Municipal et territoire
Merrien	Patrick	Citoyen	Sherbrooke	Municipal et territoire
Morin	Noël	1 ^{er} vice-président	Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	Forêt
Nault	André B.	Président	Les Amis de la Terre de l'Estrie	Environnement
Ouellet	Annie	Directrice générale	COBARIC	Environnement
Ouellet	Linda	Maire	Municipalité Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	Municipal et territoire
Ouimet	Camille-Antoine		Parc du Mont-Mégantic	Environnement
Pépin	Vincent	Consultant	Vincent Pépin, ing.f.	Forêt
Perron	Gaetan	Directeur général	Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton	Municipal et territoire
Piette	André	Commissaire	CLD MRC du Granit	Municipal et territoire
Plantenga	Stansje	Président	Fiducie foncière de la Vallée-du-Ruiter	Environnement
Poulin	Claude	Acériculteur		Acéricole
Poulin	Dominic	Consultant aux entreprises et au développement agroforestier	CLD des Sources	Municipal et territoire
Poulin	Pierre	Directeur général régional	MAMROT	Municipal et territoire
Poulin	Suzanne	Acéricultrice		Acéricole
Raïche	Jean-Paul	Président	COGESAF	Environnement
Robert	Gérald	Ex-président	Association provinciale des trappeurs indépendants conseil de l'Estrie	Faune
Robert	Nicole	Préfète	MRC du Haut-Saint-François	Municipal et territoire
Rouillard	Lyse	Présidente	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	Environnement
Routier	Jim	Ingénieur forestier	MRNF	MRNF
Roy	Alain	Conseiller municipal	Ville d'Asbestos	Municipal et territoire
Roy	Alain	Directeur	MAPAQ	Acéricole

NOM	PRÉNOM	FONCTION	ORGANISME	SECTEUR
Roy	André	Président	Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	Forêt
Roy	Diane	Maire	Municipalité de Saint-Ludger	Municipal et territoire
Roy	Jean-Guy	Mandataire	Masonite division imm.	Forêt
Roy	Jean-Paul		Syndicat des producteurs de bois	Forêt
Senay	Dany	Chargé de projet PRDIRT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire	
Simard	Jérôme	Technicien en aménagement	MRC du Haut-Saint-François	Municipal et territoire
Talbot	Bertrand	Acériculteur	Érablière Ti-Bert inc.	Acéricole
Têtu	Paule	Organisation de la consultation	Del Degan, Massé et ass.	
Thériault	Maxime		Forum Jeunesse Estrie	Environnement
Thibault	Jean-Claude		RAPPEL	Environnement
Thibeault	Raymond	Directeur général	Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	Forêt
Thomas	François	Urbaniste	Union des producteurs agricoles de l'Estrie	Forêt
Tremblay	Lucie	Mairesse	Municipalité de Saint-Herménégilde	Municipal et territoire
Truax	Benoît		Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est	Forêt
Turcotte	Yvon	Conseiller	Ville de Cookshire	Municipal et territoire
Vanier	Raymond	Surintendant foresterie et environnement	Domtar	Forêt
Versailles	Louis	Chargé de projets	CRÉ de l'Estrie	Municipal et territoire
Villemaire	François	Membre de la table GIRT	Sentiers Frontaliers	Récréatif
Wolfe	Marie-Hélène	Directrice générale	Conférence régionale des élus de l'Estrie	Municipal et territoire

ANNEXE 3

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE

PROGRAMME DE LA JOURNÉE DE CONSULTATION DU
2 NOVEMBRE 2010

Consultation

POUR LE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (PRDIRT) DE L'ESTRIE
2 NOVEMBRE 2010 - CLUB DE GOLF DE SHERBROOKE

Programme

8h15 - 8h55	Accueil des participants
9h00	Ouverture de la consultation
9h15	Présentation du PRDIRT Enjeux et orientations intégrées
9h50	Explications sur le déroulement des ateliers
10h00	Pause
10h15 - 12h00	Atelier Enjeu 1 – Création de richesse par le développement des ressources naturelles et du territoire - Discussion et plénière
12h15	Dîner
13h30 – 15h30	Atelier Enjeu 2 – Gestion intégrée et rationnelle des ressources naturelles et du territoire – Discussion et plénière
15h30	Synthèse des échanges
15h45	Prochaines étapes
16h00	Clôture de la rencontre Coquetel

ANNEXE 4

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE

APPRÉCIATION DE LA JOURNÉE DE CONSULTATION
DU 2 NOVEMBRE 2010

Consultation pour le Plan régional
de développement intégré
des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)

Mardi le 2 novembre 2010 à 9 h
Club de golf de Sherbrooke



Commission régionale
sur les ressources naturelles
et le territoire (CRRNT)

FICHE D'APPRÉCIATION DE LA JOURNÉE

Cochez le chiffre correspondant à votre degré de satisfaction.

Très insatisfait

Très satisfait

ÉLÉMENTS	1	2	3	4	5
L'invitation et l'accueil					
La documentation fournie					
La présentation sur le PRDIRT					
L'animation					
La dynamique entre les participants					
La capacité de s'exprimer					
La clarté quant aux prochaines étapes					
Le repas					
Le lieu et l'aménagement de la salle					

QU'AVEZ-VOUS LE PLUS APPRÉCIÉ?

QU'AVEZ-VOUS LE MOINS APPRÉCIÉ?

AUTRES COMMENTAIRES

Votre évaluation est importante! Merci.

APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE

Des formulaires d'appréciation ont été distribués aux intervenants présents dans le but de recueillir les commentaires des participants à l'égard du déroulement de la journée. Pour cette évaluation, huit éléments étaient à noter, sur une échelle de 1 à 5 (1 étant très insatisfait et 5, très satisfait). Entre 50 et 72 % des participants se sont ainsi exprimés concernant l'invitation et l'accueil, la documentation fournie, la présentation sur le PRDIRT, l'animation, la dynamique entre les participants, la capacité de s'exprimer, la clarté quant aux prochaines étapes, le repas, et le lieu et l'arrangement de la salle.

De manière générale, les participants se sont dits fortement satisfaits de la journée de consultation. Sur tous les aspects évalués, les notes s'échelonnent globalement de 3 à 5, soit de satisfait à très satisfait. La composition multidisciplinaire des tables, l'échange et la dynamique entre les participants, l'organisation et le respect de l'horaire, les ateliers de même que l'animation, la documentation fournie, la prise en compte des commentaires, l'accueil et le travail des secrétaires de tables sont les éléments qui ont été particulièrement appréciés et qui ont suscité le plus de commentaires positifs.

Quelques participants ont formulé des commentaires plus mitigés concernant certains aspects de la journée de consultation. Plusieurs ont trouvé que le tour de tables lors des plénières était trop long, d'autres ont jugé la salle à dîner trop bruyante et l'horaire chargé. D'autres ont mentionné l'absence de certains éléments comme l'eau ou les éoliennes dans le PRDIRT, ou encore la difficulté de compréhension de certains termes. Plusieurs ont mentionné l'importance que les tables sectorielles soient consultées pour le choix des pistes d'action. Enfin, certaines préoccupations ont également été notées concernant la concrétisation du PRDIRT, particulièrement en ce qui a trait à la capacité de mobiliser les différents acteurs, au financement et au suivi du plan.